

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« idées ou théories »

le mot :

« discours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les notions d'idées ou de théories sont trop vastes et risquent d'ouvrir la porte à des contestations futures. Les discours sont une forme tangible d'appréhension des messages diffusés dans les lieux visés.